



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°10 du 8 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Samuel HOUILLOT, Mathieu FRÉMONT, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Olivier DERSOIR (arrivé au point I.), Cédric RIVRON, Christophe BOIS, Christian BLAISE.

Excusé : Adrien JONCHERAY

Secrétaire de séance : Jacky LEPAGE.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

- Achat d'une portion de terrain à proximité de l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PV DU 10 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu du 10 septembre 2020.

I. PRESENTATION DU BUDGET COMMUNAL

Exposé de Mme DUFROU, Directrice de la Trésorerie de Craon, et de Mr ABRIAL, son Adjoint.

II. DECISION MODIFICATIVE

Mi-mars, la Trésorerie nous avait fait savoir que le budget principal présentait une anomalie d'écriture qui nécessitait une décision modificative, tout en ne remettant pas en question les prévisions budgétaires. Ces écritures concernent la rétrocession à l'association AAA de l'achat du bâtiment à Mayenne Habitat.

Ci-après, les écritures à passer :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/ cpt	Libellé	Recettes	Dépenses
775 023	Produits des cessions d'immo. Virement à section d'investissement	- 100 000,00 €	- 100 000,00 €
Total de la décision modificative n°3			0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/ cpt	Libellé	Recettes	Dépenses
021 024	Virement à section de fonctionnement Produit de cession	- 100 000,00 € + 100 000,00 €	
Total de la décision modificative n°3			0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *Adopte la décision modificative n°3 au budget principal, telle que présentée ci-dessus.*

III. DEMANDES DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »

Dans le cadre du projet de réaménagement de la route du Ponceau et du croisement avec la RD150, la commune a la possibilité de solliciter une aide au département. Il s'agit du programme financé à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, pour une enveloppe supplémentaire exceptionnelle de 2020.

Le dossier sera examiné en commission et l'aide peut être attribuée à hauteur de 25% d'une dépense plafonnée à 40 000 €.

Le plan de financement ci-dessous est transmis à titre indicatif puisque le dossier est en cours de révision par un maître d'œuvre (Mayenne Ingénierie) pour l'établissement d'un cahier des charges plus précis. Les demandes de devis seront effectuées par la suite à 3 entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver** le projet de sécurisation de la route du Ponceau et de son croisement avec la RD150
- **De demander** une subvention au Département au titre du programme des Amendes de Police pour 2020, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES H.T.	MONTANT	RECETTES	MONTANT	Taux
Sécurisation route du Ponceau :				
Installation de chantier	2 630,00 €	Préfecture :		
Revêtement de surface	9 638,97 €	DETR 2018	3 715,95 €	9%
Assainissement Eaux Pluviales	8 466,12 €	Amendes de Police	10 000,00 €	25%
Bordures	1 344,00 €	Autofinancement	22 284,05 €	56%
Signalisation verticale-horizontale	1 860,00 €			
Option résine gravillonnée	982,80 €	Région :		
Option revêtement bicouche	2 514,00 €	FRDC	4 000,00 €	10%
Frais divers	2 564,11 €			
Sécurisation RD 150 :	10 000,00 €			
TOTAL DES DEPENSES H.T.	40 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	40 000,00 €	100%

IV. DEMANDE DE SUBVENTION DU RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) est un dispositif pour les élèves qui éprouvent des difficultés durant leur scolarité à l'école maternelle et élémentaire. Les aides proposées par le RASED ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. Mme Caillère, psychologue de l'Education Nationale, souhaite acquérir un nouveau test psychométrique. Le coût d'acquisition est de 1958,34 € et chaque commune faisant partie du secteur d'intervention du RASED a été sollicitée, en fonction du nombre d'élèves par école. Pour notre commune, une aide de 119,56 € est sollicitée. La commune de Craon se chargeant de l'achat, perçoit les subventions octroyées par les communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter** le versement d'une subvention de 119,56 € au RASED du secteur de Craon-Renazé, via la commune de Craon.

V. ARGENT DE POCHE

Pour rappel, l'objectif de cette action est de permettre aux jeunes mineurs, de 16 à 18 ans, de travailler sur des chantiers, moyennant une rémunération.

L'opération « Argent de poche » n'avait pas été actée en début d'année 2020, en prévision du renouvellement des élus en mars. Puis, la crise sanitaire a freiné la mise en place de cette action. Néanmoins, l'opération a été lancée pour les vacances de la Toussaint 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'engager** le dispositif argent de poche pour la fin de l'année 2020
- **De verser** 15 € pour 3 heures de travail par jour, par jeune, par virement du compte 6588 approvisionné.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VI. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2020-08 du 23 septembre 2020,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Renoncer** à son droit de préemption urbain sur les parcelles situées au lieu-dit « Le Couvent » et cadastrées H 530, 531, 533, 535, 537, 538, 658 et 660, d'une superficie totale de 1 010 m², dont les propriétaires actuels sont les conjoints GUILLON ;
- **Donner** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

VII. ACHAT D'UNE PORTION DE TERRAIN

Suite à la vente de la propriété située 2 rue de la Gare et dont la commune avait notifiée une réserve au PLU sur le fond de la parcelle H 117, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour négocier son achat avec le nouveau propriétaire et, en cas d'accord, pour acheter la portion pour un montant de 1000 € maxi, les frais de notaires à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à négocier l'achat d'une portion de la parcelle H 117 avec le propriétaire actuel, pour un montant d'environ 10 € du m², dans la limite de 1000 €, les frais de notaires supplémentaires restants à la charge de la commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, dans le cas d'un accord, à signer les documents consécutifs à cette transaction chez un notaire agréé.

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS

S
·
D
E
R
V
A
L

a. Commission Sport et Culture

- i. Régénération du terrain de foot : l'entreprise ATPG sera choisie pour des travaux qui seront réalisés au printemps 2021.
- ii. Rdv entre Guillaume/Samuel et Denis/Jordan et le Président du foot le 11/09 pour s'accorder sur les tontes.

b. Commission Animation et Communication

- i. Réunions les 26/09 et le 07/10 pour la préparation du bulletin et la communication en général. Sommaire du bulletin préparé.
- ii. Réunion avec les associations le 03/10 à l'Orion avec 13 associations présentes : présentations des élus et des associations, des projets et des besoins de chacun.
- iii. Animation autour des décorations de Noël préparée le 17/10.
- iv. Relation avec la presse : S. Houillot a pris contact avec la direction de la rédaction d'Ouest-France.
- v. Devis SPIE reçu pour pose des illuminations de Noël le 07/12 et dépose le 13/01, conformément à la demande de la commission.
- vi. Réflexion en cours pour l'achat de mobiliers urbains : cendriers, poubelles...

c. Commission Finances/Vie économique

- i. Réunion de la commission le 22 septembre : compte-rendu.
- ii. Tarifs communaux 2021 et Orion 2023 : commission finances le 28/10.

d. Commission Affaires sociales

- i. Réunion du CCAS le 17/09 : pas de repas ni de colis du CCAS mais des cartes pour les aînés.
- ii. Jeunesse :
 - a. Nettoyage du local jeunes effectué le 26/09 avec Prestactivity, des jeunes et Adeline du NPA. Cédric Rivron était présent. Du matériel sera mis à disposition pour l'entretien intérieur et extérieur des lieux.
 - b. Argent de poche : 6 jeunes inscrits pour la Toussaint. Réunion le 06/10 avec les bénévoles, Jean-Luc et Jordan. Le 08/10, préparation des plannings. Le 10/10, remise des plannings de travail aux jeunes.

e. Commission Scolaire et Périscolaire

- i. Arrêt d'un agent du périscolaire prolongé au 09/10. Martin GENDRY recruté le 24 et 25/09 puis Brice HENRY du 28/09 au 09/10 pour les garderies et les surveillances de cours le midi uniquement.
- ii. Commission menus du 22/09 : compte-rendu.
- iii. Alsh : 1 enfant à la sieste le 14/10. APE contactée pour libérer de la place dans leur local au pavillon du Cèdre.
- iv. Les CE2/CM1/CM2 à la Rincerie les 5-6 et 8/10/2020. Les maternelles à la Rincerie le 05/10 que le matin.

f. Commission Espaces verts :

- i. Rencontre avec Jordan et Denis le 18/09 : point sur tous les espaces verts communaux et réflexion sur les parterres à revoir.
- ii. Rdv le 06/10 avec société pour devis réfection de l'aire de jeux.
- iii. Rdv le 08/10 à 9h puis 14h pour devis élagage des arbres.
- iv. Présentation de matériels prévue le 09/10.

g. Commission Urbanisme/... :

- i. Réunion de la commission le 09/10 pour :
 1. Route du Ponceau : devis de maîtrise d'œuvre validé pour établissement d'un cahier des charges utilisés pour que les devis des entreprises soient uniformes.
 2. Adressage : achat et installation des panneaux.
 3. Marquages au sol devant école et rue des Etangs.
 4. PLU : demande de modification en cours
- ii. Rdv le 28/09 avec la Chambre d'Agriculture concernant le repérage des exploitations à transmettre : point sur la quinzaine d'exploitations pour lesquelles les agriculteurs vont partir à la retraite d'ici 5 ans.

h. Commission Bâtiments

- i. Nouvelle école :
 - Envoi des courriers aux entreprises non-retenues le 18/09 : délai d'attente de 11 jours.
 - Durant ce délai, réponses aux questions des entreprises non-retenues qui en font la demande, par les architectes.
 - Réunion le mardi 06/10 à 18h30 avec les enseignants, les agents du périscolaire et les élus pour formaliser l'organisation de la circulation des véhicules et des piétons pendant les travaux.
 - Signature de l'acte d'engagement avec les entreprises retenues le jeudi 08/10 à 15h.
 - Conjointement, envoi de la convocation à la réunion de démarrage du chantier prévue le lundi 19/10 à 10h à l'Orion (avec les élus de la commission).
 - Pour rappel : fin de l'appel d'offres du lot 8 le 09/10 à 12h.
 - Envoi du dossier de marché et des pièces de chaque lot au contrôle de légalité.
- ii. Commerce : les travaux du logement vont débuter prochainement.
- iii. Eglise : devis portes église : devis complémentaire à demander.
- iv. Mairie : devis en cours pour changement 2 fenêtres à l'étage de la Mairie.

i. Autres

1. Rapport d'activités de Territoire Energies Mayenne : lecture par Monsieur le Maire.

I. DIVERS

- ⇒ Travaux à la vanne de la Rincerie à partir du 02/11.
- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 12 novembre à 20h30.

Fin de séance à 23h30

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT

Adrien JONCHERAY
(Excusé)

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON

Christophe BOIS